

Recommandation 2202 (2021)¹

L'arrestation et la détention d'Alexeï Navalny en janvier 2021

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 2375 \(2021\)](#) «L'arrestation et la détention d'Alexeï Navalny en janvier 2021».
2. L'Assemblée se félicite du fait que le Comité des Ministres ait donné la priorité à la surveillance de l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Navalnyy c. Russie*. Elle invite le Comité des Ministres à utiliser tous les outils à sa disposition, y compris ceux en relation avec l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5), pour assurer une exécution complète et rapide de cet arrêt, et en particulier la libération immédiate de M. Navalny.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 22 avril 2021 (14^e séance) (voir [Doc. 15270](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Jacques Maire). *Texte adopté par l'Assemblée* le 22 avril 2021 (14^e séance).

